

Aillagon de plus en plus casse-fouilles

Quand les recherches archéologiques

gênent les promoteurs le ministre de la Culture se montre coulant comme du béton.

LE ministre de la Culture, Jean-Jacques Aillagon, vient de donner consigne aux préfets de Région de refuser les demandes de fouilles archéologiques déposées par ses propres services. Dans une lettre datée du 24 octobre, le directeur de cabinet d'Aillagon, Guillaume Cerutti, leur ordonne même d'annuler purement et sim-

plement une bonne partie des fouilles prévues et de laisser les bétonneurs agir à leur guise.

Normalement, toutes les demandes de permis de construire sont examinées par les directions régionales de l'archéologie. Si le terrain concerné est susceptible de receler des ruines intéressantes, il revient à ces fonctionnaires d'établir un arrêté de « pres-

cription » de fouilles ou de surveillance du chantier. Jusqu'à présent, les préfets contresignaient sans trop discuter les demandes des scientifiques. Désormais, elles passent au panier.

Déjà, en janvier dernier, le ministre avait demandé par écrit aux préfets de limiter fortement les opérations de fouilles. Pour des raisons budgétaires, mais aussi pour réduire les « délais d'exécution des opérations, fortement pénalisants pour les aménageurs ». En clair : les archéologues faisaient perdre du temps, donc de l'argent, aux promoteurs.

Aujourd'hui, le directeur de cabinet d'Aillagon « note avec satisfaction » que le nombre d'arrêtés de fouilles ou de surveillance archéologiques signés en 2003 a baissé de « 43 % ». Mais ça ne suffit pas et ce sont maintenant les opérations prévues de longue date qui doivent passer à la trappe.

En ligne de mire : les 1 405 arrêtés de diagnostic archéologique pris en 2002 et qui restent toujours bloqués en raison du refus des bétonneurs de laisser le champ libre aux scientifiques. « C'est cet ensemble de décisions, désormais anciennes, écrit Cerutti, qui doivent faire l'objet d'un ré-

examen approfondi et raisonné, en lui appliquant notamment les critères de sélectivité plus rigoureux qui prévalent désormais. » On ne saurait être plus clair.

Des critères en béton armé

Le préfet de la Région Ile-de-France, Bertrand Landrieu (ex- directeur de cabinet de Chirac à l'Élysée), a déjà appliqué la consigne. Il a ainsi décidé que les pelleteuses pourront creuser librement au Palais de Justice de Paris dans une zone où se trouvent d'importants vestiges médiévaux.

« L'Etat se comporte comme un promoteur privé de la pire espèce, qui bétonne en douce les traces du passé », s'emporte un spécialiste de l'archéologie parisienne. En tout cas, le ministère de la Culture n'arrête pas de donner le mauvais exemple : il a ainsi engagé cette année le chantier de rénovation du musée parisien de l'Orangerie (dans le jardin des Tuileries) sans se soucier des ruines présentes dans le sous-sol.

Le projet prévoyait de creuser une nouvelle salle à l'endroit précis où se trouve une partie d'un ancien rempart de

Paris construit en 1566 (sous Charles IX) et d'un type entièrement nouveau pour l'époque. Mais aucune fouille n'était prévue au programme. A la demande expresse du cabinet d'Aillagon, toute mention de la présence du mur du XVI^e siècle a même été gommée du dossier de permis de construire. Preuves à l'appui, les archéologues avaient pourtant prévenu le ministère qu'il allait creuser dans une zone fort sensible. Aillagon n'a pas daigné les écouter.

Le résultat n'a pas tardé : dès le mois de septembre, le fameux mur a fini par apparaître sous la pioche des démolisseurs. Pour éviter que la nouvelle ne s'ébruite, le chantier a été aussitôt interdit à la presse. Mais, sous la pression des chercheurs, Aillagon a fini par se résoudre à autoriser une rapide campagne de fouilles. Aujourd'hui, les vestiges mis au jour sont importants : le rempart découvert – en excellent état – mesure 59 mètres de long sur 7 de haut. De quoi aménager une splendide salle souterraine. Fin décembre, Aillagon doit annoncer le sort définitif qu'il réserve à cette découverte, et s'il préfère les vieilles pierres ou le béton.

Hervé Liffran